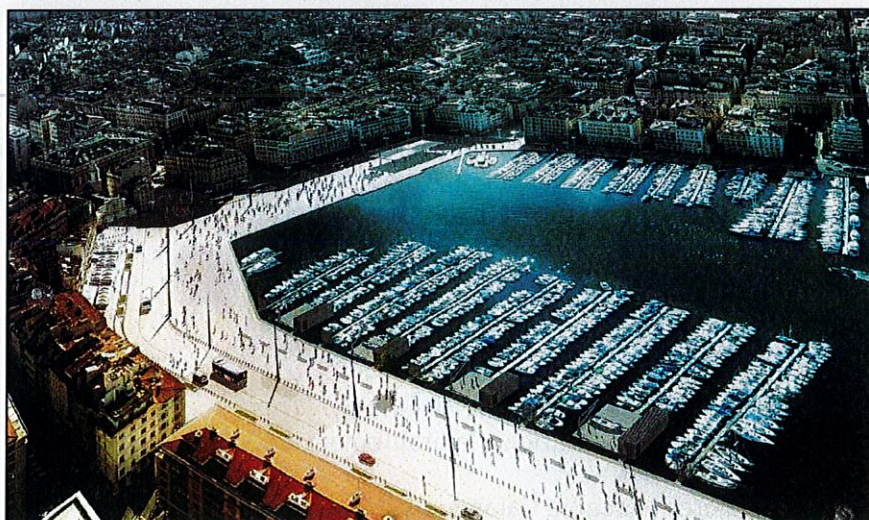




PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS D'EXPLOITATION DES NAVIRES

Vieux Port de Marseille

Mise à jour n°4

- La Délégation de Service Public 4 (DSP4) recouvre l'activité de trois autres entités :

- ✓ l'Union Nautique Marseillaise (UNM), club sportif et restaurant,
- ✓ le Rowing Club de Marseille, club sportif et restaurant
- ✓ Scouts de France.

La DSP 4 est exploitée par :

La SASU Anse de la réserve, filiale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix Marseille Provence

Tél. : 04 94 22 80 00

Directeur : **Antoine CABASSU**

- Les clubs nautiques et associations:

- ✓ La société des canotiers marseillais,
- ✓ La société nautique des pêcheurs, piadiers et plaisanciers,
- ✓ Groupement des pêcheurs provençaux et plaisanciers,
- ✓ Le groupe amical des canotiers phocéens,
- ✓ L'U.N. provençale,
- ✓ Le Nautic Club du Vieux Port,
- ✓ L'U.N. du canal de la douane et les vieux marins bateliers,
- ✓ La S.N. Massalia,
- ✓ Le Marseille Accueil Culture et Traditions (MACT) (qui regroupe le Syndicat des Pêcheurs et Plaisanciers de Rive Neuve et le Club Nautic Phocéén.)
- ✓ l'Association des Pêcheurs professionnels et plaisanciers de Saint Jean (APPSJ),
- ✓ Mer et loisirs,
- ✓ Club nautique de Rive Neuve.

- Les professionnels

- ✓ Le Syndicat des Pilotes de Marseille,
- ✓ Nouvelle Aire « station d'avitaillement du Vieux Port »,
- ✓ Navettes RTM,
- ✓ Croisières Marseille Calanques,
- ✓ Société ICARD Maritime.

- Les institutionnels

- ✓ Les douanes,
- ✓ La gendarmerie maritime,
- ✓ Les affaires maritimes.

Le port a une capacité de 3042 places avec une répartition des places occupées comme suit pour l'ensemble du port :

17/225

Type et capacité des installations de réception portuaire des 3 dsp

Les types et capacités des installations de réception portuaire sont décrits par nature de déchets.

7.3 Pour la délégation de Service Public 4 (DSP 4)

La délégation de service public 4 exploitée par la Sasu Anse de la réserve gère 250 emplacements de navires (moteurs et voiles) et anime le plan d'eau notamment par l'organisation de régates recouvre. L'activité déléguée recouvre celle de 3 entités tierces distinctes dont deux restaurants.

7.3.1 Les déchets ménagers

Les **déchets ménagers des navires** et assimilés sont déposés selon le principe du tri sélectif dans des conteneurs, des cuves ou des bacs installés sur l'ensemble du périmètre.

✓ Déchets alimentaires et autres

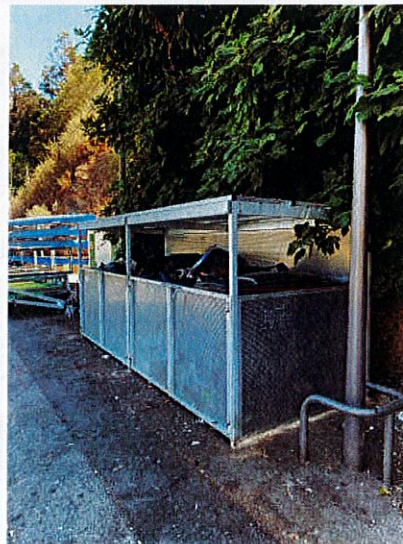


La collecte des déchets ménagers est effectuée par l'intermédiaire :

- d'1 bac de 660 litres disposés sur le quai près du bâtiment de l'UNM qui accueille un restaurant ;
- de 4 bacs de 660 litres disposés à l'extérieur de l'enceinte portuaire au niveau de la voie communale d'accès au port.



Bac OM 660 l (UNM)



4 bacs OM 660 l
(accès port)

✓ Déchets recyclables



Pour tous les déchets de type bouteilles et flacons plastiques, emballages papiers cartons et briques alimentaires, emballages aluminium et acier (Code déchets B), papiers cartons journaux magazines (Codes déchets C1 et C5) et bocaux et bouteilles en verre (Code déchets C3), on note la présence d'un point de collecte de type tri sélectif en haut de la voie d'accès débouchant sur le boulevard Charles Livon. Ce point de tri sélectif est composé de deux colonnes pour le verre et d'une colonne type "Légonex" de 1,9 m³ pour les emballages (colonne commune papier et emballage).

51/225



Tri sélectif verre et emballages (accès port)

7.3.2 Les déchets industriels et spéciaux

✓ Piles usagées



Les piles usagées (code déchets X2) sont collectées par l'intermédiaire d'un petit bac à l'intérieur du Point Propre.

✓ Résidus issus de l'aire de carénage de l'anse de la réserve

• Les déchets solides



Les déchets solides générés par l'activité d'entretien et carénage des bateaux sont : les résidus de peintures et solvants (pôts de peinture, pinceaux...), filtres à huiles et carburants, chiffons et bidons souillés, aérosols.

Ces déchets sont collectés dans le Point Propre :

- Un fût de 200L pour les aérosols
- Un fût de 200L pour les filtres à huiles et à gasoil
- Une caisse-palette pour les chiffons et bidons souillés
- Une caisse-palette pour les déchets de peintures et solvant

• Eaux de carénage

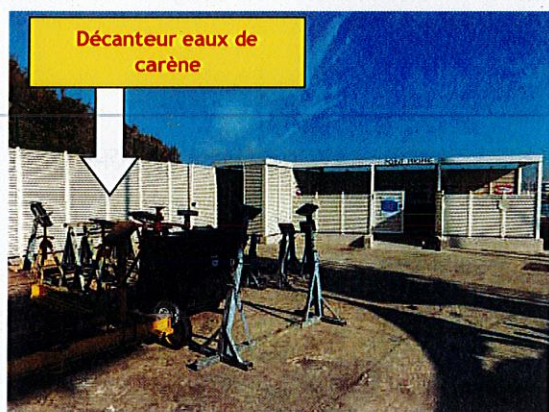


L'aire de carénage de l'Anse de la Réserve est équipée d'un caniveau permettant la collecte des eaux de ruissellement chargée d'hydrocarbure, de déchets organiques et poussières diverses issus du ponçage etc.

Le revêtement au sol est de l'enrobé et on note la présence d'un système de collecte (cunette et avaloir) et de traitement des eaux de carénage. En effet, l'aire de carénage est équipée d'un caniveau de rétention à grille en partie basse permettant la collecte des eaux de ruissellement en présence d'hydrocarbure, déchets organiques, poussières diverses issus du ponçage etc. Ces eaux potentiellement contaminées et chargées en éléments toxiques sont acheminées par l'intermédiaire de ce caniveau dans un ouvrage de traitement de type séparateur Déshuileur / Débourbeur composé de 3 compartiments décrits ci-dessous :

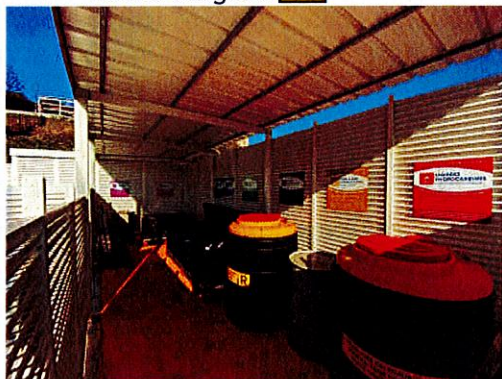
- le débourbeur primaire basé sur le principe de la décantation statique,
- le séparateur d'hydrocarbures et le décanteur basés sur le principe de séparation et décantation lamellaires,
- le siphon de sortie interdisant le rejet des hydrocarbures et permettant l'évacuation des eaux épurées dans le port.

Ce système de traitement des eaux de carénage est entretenu régulièrement et a été protégé à l'aide d'un bardage en 2020. Un registre d'entretien est en place.



7.3.3 Les déchets liquides

✓ Huiles usagées



- ✓ Pour les huiles usagées (code déchets E1), un collecteur de 500 litres double paroi est mis à la disposition des usagers dans le Point Propre.

Eaux de fonds de cales

Pour les eaux de fonds de cale (code déchets E2) en présence d'hydrocarbures, un collecteur de 500L double paroi est mis à la disposition des usagers du Point Propre

✓ Mélange de carburants

Pour les mélanges de carburant usagés, une caisse-palette est mis à la disposition des usagers dans le Point Propre.

✓ Eaux usées

Pour les eaux usées (code déchets E3 et E4), la station d'avitaillement « Nouvelle Aire » met à la disposition des usagers gratuitement une pompe pour les eaux usées.

Le besoin des usagers est faible car la majorité des bateaux à ce jour n'est pas équipée de cuves.

7.3.4 Autres déchets

✓ Métaux, encombrants, bois etc.

Tous les déchets de type métaux (code déchets F1), encombrants (code déchets F2), textiles usagés comme les voiles, tauds etc. (code déchets F3), bois (code déchets C2) ne sont pas gérés par la Délégation de Service Public 4 (DSP4).

La Métropole Aix Marseille Provence collecte 6 jours / 7 (sauf le dimanche), sur demande des usagers, les déchets déposés dans le 7ème Arrondissement de Marseille ne pouvant être pris avec les ordures ménagères.

✓ Engins pyrotechniques

Les déchets de type engins pyrotechniques (code déchets X0) doivent dorénavant être repris par les shipchangers dans le cadre de la REP et de la filières PYREO.

Attention : en aucun cas les fusées ne doivent être jetées dans les conteneurs d'ordures ménagères.

54/225

8 PROCEDURE DE RECEPTION ET DE COLLECTE, QUANTITES ET EVOLUTION DES BESOINS DES 3 DSP

8.3 La Délégation de Service Public 4 (DSP4)

8.3.1 Les déchets ménagers

✓ Déchets alimentaires et autres

Déchets à traiter	Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires	Quantités de déchets d'exploitation des navires reçus et traités	Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
Déchets ménagers (déchets alimentaires et autres) code déchets A	Collecte suffisante (4 conteneurs de 660 l)	Collecte : De 1000 à 1500 m ³ /an Fréquence de la collecte : 7 jours/7 toute l'année + 1 sur le quai le matin + 6 jours/7 repasse d'après-midi	Collecteur Nom : Métropole Aix Marseille Provence Adresse : 33, boulevard de la Corderie 13007 MARSEILLE Tel : 04.91.33.10.34 Centre de traitement Nom : Centre de transfert Nord puis Centre de Traitement Multi-Filières de Fos sur Mer

Déchets recyclables

	Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires	Quantités de déchets d'exploitation des navires reçus et traités	Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
Emballages recyclables et Papiers et cartons (bac jaune et bleu) code déchets B, C1 et C5	Collecte suffisante → Anse de la réserve (1 colonne de 1,9 m³)	<u>Collecte :</u> → Anse de la Réserve 1.9 m³/an <u>Fréquence de la collecte :</u> → Anse de la Réserve 1 fois /an	<u>Collecteurs</u> Nom : Métropole Aix Marseille Provence Adresse : 33, boulevard de la Corderie 13007 MARSEILLE Tel : 04.91.33.10.34 <u>Centres de traitement</u> Nom : Centres de Tri puis filières de recyclage pour valorisation
Verre (bac vert) code déchets C3	Collecte suffisante → Anse de la Réserve (2 colonne de 1,9 m³)	<u>Collecte :</u> → Anse de la Réserve 1.9 m³/an <u>Fréquence de la collecte :</u> → Anse de la Réserve 1 fois /an	

8.3.2 Les déchets industriels spéciaux

✓ Batteries usagées

	Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires	Quantités de déchets d'exploitation des navires reçus et traités	Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
Batteries usagées code déchets X1	Collecte suffisante	<u>Collecte :</u> 45/an environ	<u>Collecteur</u> Nom : Sevia Adresse : 45 rue des Forges 13010 MARSEILLE Tél. : 04 91 79 70 79 Fax. : 04 91 79 46 21 <u>Centre de traitement</u> Nom : SRI SAS Adresse : ZI les Florides Quartier Billard 13700 MARIGNANE Tél. : 04 42 77 71 01 Fax. : 04 42 77 00 60
		<u>Fréquence de la collecte :</u> 1 fois par an environ	

70/225

✓ Piles usagées

	Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires	Quantités de déchets d'exploitation des navires reçus et traités	Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
Piles code déchets X2	Collecte suffisante	<u>Collecte :</u> N.C. <u>Fréquence de la collecte :</u> Moins d'une fois par an	<u>Collecteur</u> → Anse de la Réserve Nom : ORTEC Adresse : 386, Bd Henri Barnier 13016 Marseille Tel : 04.96.15.19.13 <u>Centre de traitement</u> Nom : VALORTEC Adresse : Montée des pins - CD 20G 13340 Rognac

✓ Résidus issus du carénage

	Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires	Quantités de déchets d'exploitation des navires reçus et traités	Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
Filtres à huile et à gasoil Bidons souillés Chiffons souillés Aérosols Code déchets X3 X4 X5 X6	Collecte suffisante	<u>Collecte :</u> 100 à 500 Kg/an <u>Fréquence de la collecte :</u> 2 à 3 fois / an	<u>Collecteur</u> → Anse de la Réserve Nom : ORTEC Adresse : 386, Bd Henri Barnier 13016 Marseille Tel : 04.96.15.19.13 <u>Centre de traitement</u> Nom : VALORTEC Adresse : Montée des pins - CD 20G 13340 Rognac

71/225

8.3.3 Les déchets liquides

✓ Huiles usagées

Déchets à traiter	Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires	Quantités de déchets d'exploitation des navires reçus et traités	Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
Huiles usagées de vidange code déchets E1	Collecte suffisante (Collecteur de 500 litres)	<u>Collecte</u> 1 m3 / an <u>Fréquence de la collecte :</u> Tous les 6 mois	<u>Collecteur</u> → Anse de la Réserve Nom : ORTEC Adresse : 386, Bd Henri Barnier 13016 Marseille Tel : 04.96.15.19.13 <u>Centre de traitement</u> Nom : VALORTEC Adresse : Montée des pins - CD 20G 13340 Rognac

✓ Eaux de fonds de cales

Déchets à traiter	Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires	Quantités de déchets d'exploitation des navires reçus et traités	Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
Eaux de fonds de cale code déchets E2	Collecte suffisante (Collecteur de 500 litres)	<u>Collecte</u> 1 m3 / an <u>Fréquence de la collecte :</u> Tous les ans environ	<u>Collecteur</u> → Anse de la Réserve Nom : ORTEC Adresse : 386, Bd Henri Barnier 13016 Marseille Tel : 04.96.15.19.13 <u>Centre de traitement</u> Nom : VALORTEC Adresse : Montée des pins - CD 20G 13340 Rognac

✓ Eaux usées

Déchets à traiter	Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires
Déchets à traiter	Évaluation des besoins
Eaux noires (eaux des toilettes)	Pas de collecte. Utilisation de la pompe à Eaux usées de la station d'avitaillement Nouvelle Aire
Eaux grises (douche et vaisselle)	<u>Etat des lieux :</u> Actuellement, 95 % des bateaux ne sont pas équipés de bacs de rétention à Eaux usées.

72/225

✓ Mélange de carburants usagés

	Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires	Quantités de déchets d'exploitation des navires reçus et traités	Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
Carburants usagés code déchets	Collecte suffisante (Caisse palette pour collecte des bidons pleins)	<u>Collecte</u> Moins de 1 m3 /an <u>Fréquence de la collecte :</u> Moins d'un an	<u>Collecteur</u> → <u>Anse de la Réserve</u> Nom : ORTEC Adresse : 386, Bd Henri Barnier 13016 Marseille Tel : 04.96.15.19.13 <u>Centre de traitement</u> Nom : VALORTEC Adresse : Montée des pins - CD 20G 13340 Rognac

8.3.4 Autres déchets

✓ Métaux, encombrants, bois etc.

	Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires	Quantités de déchets d'exploitation des navires reçus et traités	Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
Métaux Encombrants Textiles usés (voiles, tauds, cagnards) code déchets F1 F2 F3 C2	Collecte suffisante	<u>Collecte :</u> N.C. <u>Fréquence de la collecte :</u> 6 jours / 7 (sauf le dimanche) sur demande des usagers	<u>Collecteurs</u> Nom : Métropole Aix Marseille Provence 33, boulevard de la Corderie 13007 MARSEILLE Tel : 04.91.33.10.34 Service allomairie Tel : 0 810 813 813 <u>Centre de traitement</u> Nom : Plate-forme de réception de multi matériaux de la Capelette Adresse : 40, rue Gustave Eiffel 13010 Marseille Site géré par Onix Méditerranée Tel : 04 91 32 80 00

✓ Engins pyrotechniques

Déchets à traiter	Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires : Évaluation des besoins
Engins pyrotechniques code déchets X0	Pas de collecte au port de l'anse de la Réserve. La mise en place de la filière REP et PYREO implique la récupération par les shipchandlers.

73/225

15 MATERIEL DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Pour la Capitainerie

La capitainerie dispose d'un contrat de mise à disposition de matériel de lutte anti-pollution avec la société HALECO ainsi que d'un contrat pour l'enlèvement des déchets souillés et le tri portuaire avec la société ORTEC.

En liaison avec le plan communal de sauvegarde de lutte contre les pollutions marines "Infra-Polmar", l'équipe portuaire met en œuvre, dans le cadre d'actions immédiates, du matériel anti-pollution léger.

Ce matériel se compose de :

- 1000 feuilles de 400 x 400 de papiers buvard absorbant les hydrocarbures,
- Barrages anti-pollution.
- 2 x 35 ml de barrage hydrophobe

Pour la DSP2

✓ La Société Nautique de Marseille (SNM) dispose :

- De feuilles de 400 x 400 de papiers buvard absorbant les hydrocarbures,
- D'un Bidon de dispersant de 25 litres.

Pour la DSP 4 - Anse de la Réserve

✓ L'Anse de la Réserve dispose :

- Barrage anti-pollution
- Boudins absorbants
- De feuilles de papiers buvard absorbant les hydrocarbures,
- D'absorbants en granulés

Pour les Clubs Nautiques

✓ Les Canotiers Marseillais disposent :

- De feuilles de 400 x 400 de papiers buvard absorbant les hydrocarbures,

✓ Le Groupement des Pêcheurs Plaisanciers Provençaux dispose :

- De feuilles papiers buvard absorbant pour les huiles.

✓ Le Groupe Amical des Canotiers Phocéens dispose :

- De feuilles papiers buvard absorbant pour les huiles

✓ L'Union Nautique du Canal des Douanes dispose :

- De feuilles de papiers buvard absorbant les hydrocarbures,

✓ La Société Nautique Massilia dispose :

- De feuilles de papiers buvard absorbant les hydrocarbures,

220/225

